

BNSSA

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Répertoire spécifique : \emptyset Code Certif Info N° 23714

Prérequis : • Avoir 16 ans minimum au 1er jour de la formation

- Se faire délivrer un certificat médical d'aptitude (notamment pour la vue)
- Savoir nager (test spécifique)
- Avoir 17 ans pour pouvoir passer l'examen
- Avoir obtenu certificat de compétences de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue peut être inclus dans la formation (les stages BNSSA inclus le PSE1)

Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade
 - surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite
- Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres
- porter assistance à un usager en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- organiser les baignades des enfants dans le cadre d'un ACM en collaboration avec l'équipe d'animation
- connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés

Compétences :

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable d'acquérir les compétences nécessaires pour encadrer une activité de surveillance et de sauvetage, notamment:

- Théorique et réglementaire sur les champs d'action du BNSSA
- Technique de sauvetage aquatique

Modalités pédagogiques :

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique.

Apprentissage se fera en piscine :

- Des séances de piscine avec un formateur MNS
- La réalisation des épreuves d'examen

Modalités d'évaluation :

Examen final organisé par l'association sous contrôle de la préfecture (3 épreuves pratiques et 1 épreuve théorique)

Les points forts de la formation :

- travail saisonnier possible à l'issue
- travail en piscine en IDF
- prérequis obligatoire pour entrer en formation BPJEPS AAN et devenir Maître-nageur sauveteur

Type de parcours : Collectif et individuel

La formation s'adapte selon les compétences acquise avant la formation , mais également en fonction de la progression de chaque personne

Information sur l'admission :

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <https://ja-secourisme.fr/Formation-Secourisme/Formulaire/bnssa/InscriptionBNSSA.html>
- Contrôle des pièces justificatives



Modalités d'admission : La présente unité d'enseignement n'est ouverte qu'aux personnes âgées de plus de seize ans (les mineurs devant être autorisés par leurs parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale)

Tarif :

Calcul forfaitaire en fonction des compétences déjà acquise :

- BNSSA : 330€
- BNSSA avec FC-PSE1: 380€
- BNSSA PSE1 : 580€
- Devis ou prise en charge : 90€

Frais de certification : inclus avec les frais (1er passage)

Frais additionnels : repas, transport et hébergement à la charge du stagiaire

Déroulement de la formation : horaires fixes et définis

Formation en présentiel ou à distance : présentiel uniquement

Durée : 20 h heures de formation (sans le PSE1 35 h)

Selon les compétences aquatique, la formation peut durée plus longtemps sans coût supplémentaire, elle est limité par la fin de l'année scolaire

Rythme de la formation :

- en journée
- en soirée
- en semaine
- le week-end

Modalités d'entrées ou de sorties : à date prévue

Délais d'accès à la formation : à réception des documents demandés et du paiement de la formation (ou de la prise en charge).

Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap Mise en place d'un protocole adapté en fonction du handicap si possible

Accessibilité de l'action aux personnes en situation de handicap : Oui, une étude de l'adaptation de la formation en fonction du handicap sera réalisé

URL de l'action : https://ja-secourisme.fr/Formation-Secourisme/BNSSA_Brevet_National_Securite_Sauvetage_Aquatique.html

Services annexes :

- *Restauration : micro-ondes sur place, restauration rapide à proximité*
- *Hébergement : hôtels à proximité*
- *Transport : Tram et métro à 100 m de la salle*

Documents remis en fin de stage : Diplôme du BNSSA

Le diplôme ne sera délivré qu'aux personnes majeurs

Poursuite après le diplôme :

- se former au PSE2, SSA,
- réaliser la FC PSE annuel
- réaliser une formation continue BNSSA tous les 5 ans (avant le 31 décembre N+5),
- se former au BPJEPS AAN